

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 11 décembre 2014, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Vincent MOTTIER**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal de 2014. Puis il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Jean-Claude BONELLI, Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Davide D'AMBROSIO (2^{ème} appel), Patrick DE SEPIBUS, Dejan DOLENAC, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, André HEFTI, Blaise HEFTI, Eliane HUBERT, Eve KNECHT, Sébastien LIETTA, Jacques MANIGLEY, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Serge MOREL, John MORIER, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU, Annelise NIKLES, Daniel NIKLES, Kimberly OPPENHEIM, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Serge PFISTER, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN, Michel TAUXE, Philippe TAUXE, Philippe TISSOT-DAGUETTE, René VAUDROZ, David VON FELTEN et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Messieurs Eric BARROUD, Maurice FELLI, Silvano MELI, Serge MOREL.

Absent : Luc FESSELET.

Est également excusée Madame la Municipale Martine Ruchet.

Le premier appel fait constater la présence de 39 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 septembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Monsieur le Président n'a pas reçu de lettre de démission depuis la dernière séance du Conseil, cependant il reste un siège à repourvoir au Forum Socialiste. Il prie Monsieur Bernard GRANDJEAN de faire une proposition.

Ce dernier présente Monsieur Davide D'AMBROSIO en remplacement de Madame Anne Sylvie GAY.

Personnalité incontournable de l'art visuel lausannois, il fonde, en 1997, l'école d'art visuel « Tétard » puis en 2010 il est co-fondateur de l'espace Saint Valentin, en 2011, il crée l'atelier de sérigraphie « Extra plat » et en mai 2013 s'installe à Leysin à l'ancien restaurant du Feydey et établit une succursale de l'école « Tétard » qui accueille des stages de jeunes et adultes durant la belle saison.

Monsieur le Président prie Monsieur D'AMBROSIO de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de l'article 5 du Règlement du Conseil communal et, à l'appel de son nom, il lève la main droite et répond « je le promets ».

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès d'un habitant de notre Commune en la personne d'

Arthur MERMOD

Il fait part également du décès du papa de notre Conseiller Monsieur Yvan ZBINDEN.

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à un nouveau-né. Il s'agit de :

Erik DAVRISHIANI

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Monsieur le Président communique que deux rendez-vous électoraux ont eu lieu depuis le dernier Conseil.

Le peuple a été appelé à se prononcer par votations le 28 septembre 2014, sur 2 objets fédéraux ainsi que le 30 novembre 2014 sur 3 objets fédéraux. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

Résultats du 28 septembre 2014

	Initiative populaire du 21 septembre 2011 «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration !»	Initiative populaire du 23 mai 2012 «Pour une caisse publique unique d'assurance-maladie»
Electeurs inscrits	1297	1297
Bulletins rentrés	684 (52,74 %)	693 (53,43 %)
Blancs	18	11
Nuls	0	0
Bulletins valables	666	682
OUI	246 (36,9%)	392 (57,5%)
NON	420 (63,1%)	290 (42,5%)

Résultats du 30 novembre 2014

Objets fédéraux

	Initiative populaire du 19 octobre 2012 «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)»	Initiative populaire du 2 novembre 2012 «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles»	Initiative populaire du 20 mars 2013 «Sauvez l'or de la Suisse (initiative sur l'or)»
Electeurs inscrits	1297	1297	1297
Bulletins rentrés	640 (49,34 %)	640 (49,34 %)	641 (49,42 %)
Blancs	6	3	9
Nuls	1	3	1
Bulletins valables	633	634	631
OUI	159 (25,1%)	111 (17,5%)	112 (17,7%)
NON	474 (74,9%)	523 (82,5%)	519 (82,3%)

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance du Conseil, Monsieur **Vincent MOTTIER** s'est rendu à plusieurs représentations.

- le 27 septembre, à la réception des Jeunes Citoyens
- le 4 octobre à l'Assemblée Générale de Télé Leysin - Col des Mosses - La Lécherette SA au Centre Nordique des Mosses
- le 2 novembre, à la cérémonie de commémoration du Souvenir Français au cimetière des Larrets
- le 8 novembre, à l'inauguration du local des jeunes de l'Association Jeunesse-Loisirs Leysin
- le 7 décembre à SHMS pour la manifestation « World of Hospitality »

Monsieur **Vincent MOTTIER** souligne le fort taux de présence à la séance de ce jour et se demande si cela aurait un rapport avec l'apéro de fin d'année. Il rappelle que les membres du Conseil sont tenus d'assister aux séances. Il déplore que lors du Conseil

du 25 septembre, seuls 26 conseillers/ères étaient présents pour la présentation du projet de la construction du futur collège, dossier phare de cette législature et qui aurait dû susciter plus d'intérêt. Il compte sur la présence de tous lors des prochaines séances, notamment celles qui seront en lien avec le collège.

NOUVEAU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Depuis son approbation le 26 juin dernier, le nouveau Règlement du Conseil communal a été apostillé d'une table des matières et d'un index. Travail long et fastidieux effectué par Madame Catherine MOILLEN GIOBELLINA qui est remerciée pour sa minutie et sa rigueur. Le Règlement a été adressé au Département des Institutions et de la Sécurité pour approbation finale.

TRANSMISSIONS DES DOCUMENTS PAR COURRIEL

Lors de la dernière législature, un sondage avait été effectué concernant la transmission des documents du Conseil par courrier électronique. A l'époque, le retour avait été largement positif, cependant ce système n'a jamais été mis en place. Monsieur le Président propose de faire le pas pour l'année 2015 en laissant toutefois le choix à ceux qui le désirent de continuer à recevoir tous les documents par courrier. Une notice sera jointe avec le prochain Procès-verbal concernant cette option. Cette démarche permettra de rationaliser le travail, de transmettre plus rapidement un maximum d'informations et est tout à fait en adéquation avec les autres démarches faites dans le cadre de l'obtention du label « Leysin Cité de l'énergie ».

Toutefois, les convocations, budgets, comptes et préavis avec annexes complexes, seront toujours adressés par courrier postal.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur le Président rappelle que les rapports des commissions sont rédigés par le rapporteur en collaboration avec le Président et les autres membres de la commission. Le bureau du Conseil, par l'intermédiaire de la secrétaire peut apporter un soutien pour la mise en page ou la relecture orthographique. Dès que ce dernier est transmis signé auprès de l'administration communale, il sera adressé à qui de droit, sans aucune modification.

COURRIERS

Monsieur le Président a reçu le 4 novembre dernier un courriel de Monsieur Michel POULAIN, Délégué général-adjoint pour « Le Souvenir français » dont la teneur est la suivante :

*Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Au nom du Souvenir et en mon nom propre, je tiens à vous remercier pour votre présence à la Cérémonie, pour le mot de bienvenue et d'introduction à la cérémonie proprement dite.

Je tiens, officiellement, à remercier la Commune et les employés communaux pour l'entretien des 3 Carrés et surtout d'avoir remis du gravillon dans des endroits stratégiques.

Le seul bémol que je pourrais émettre, est que la bannière de Leysin n'ait pas pu 'etre là en cette année.

Encore un grand merci pour votre étroite collaboration et je suis, personnellement heureux d'avoir pu vous faire attribuer la médaille de bronze du Souvenir pour services rendus.

Sincères et amicales salutations à chacun.

*Michel Poulain
DGA Souvenir Français*

Le 9 décembre, Monsieur MOTTIER a reçu une copie d'un courrier signé par une trentaine de personnes, dont il donne lecture :

Leysin, le 6 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Municipaux de Leysin,

La lecture du PV du dernier Conseil communal du 25 septembre nous a appris que la Municipalité envisageait d'aménager un camping au lieu-dit « Tré Les Proz ». Si nous pouvons comprendre la volonté de conserver un camping dans notre station, nous émettons quelques réserves quant au site prévu pour un tel projet, d'ailleurs non compris dans le budget de construction du nouveau collège primaire. Ainsi, bien que vous parliez d'un terrain idéal, cet adjectif nous semble peu adapté dans le cas présent.

En effet :

- La déclivité du terrain nous semble largement excessive pour pouvoir accueillir camping-cars et caravanes à moins de prévoir des aménagements extrêmement coûteux et hors de portée d'une commune comme la nôtre et cela sans même prendre en compte le prix d'achat des parcelles concernées. De plus, le fait que le bas de ces dernières soient situées en zone de protection des eaux ne semble pas être avoir été pris en considération.*
- Le site lui-même bordé d'un côté par la STEP et des deux autres par une habitation rurale avec porcherie attenante, même si inoccupée actuellement et par une déchetterie communale est notoirement exposé aux courants froids. N'aurions-nous pas une meilleure carte de visite à offrir à nos hôtes ?*
- A notre connaissance, aucun camping de notre canton ne borde directement une zone résidentielle. La Municipalité n'a-t-elle donc aucun égard pour ses contribuables pour leur imposer un tel projet avec tout ce que cela sous-entend en terme de nuisances à endurer pour ces derniers. L'accès pour les caravanes et les camping-cars nous semble pour le moins problématique si l'on envisage pas là aussi des aménagements coûteux.*
- Deux des trois parcelles concernées sont classées zone d'intérêt publique, nous ne comprenons pas pourquoi un projet de camping profitera directement à la population leysenoude. En effet, à qui pourra profiter un tel investissement, si ce n'est à quelques promoteurs locaux. Cette constatation implique que les zones susmentionnées devront être dézonées et requalifiées en zone camping. Les impératifs de la nouvelle loi de l'aménagement du territoire (LAT) restant réservés.*

- *Dans une période où les finances communales de manière générale sont péjorées par de multiples tâches nouvelles, nous nous étonnons que la Municipalité prenne la responsabilité d'un tel investissement, qui ne figure d'ailleurs pas actuellement dans les priorités énoncée par celle-ci.*
- *Au vu des arguments exposés ci-dessus, les soussignés se réservent le droit de s'opposer légalement à ce projet, tels que prévus à notre connaissance ainsi que de donner une certaine publicité à notre action par les moyens que nous jugerons adéquats.*

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs les Municipaux de Leysin, l'assurance de notre considération distinguée.

Copie à :

- *Monsieur le Président du Conseil communal*
- *Service du développement territorial du canton de Vaud*
- *Journal 24Heures, rédaction d'Aigle*
- *Journal Le Régional*

Monsieur le Président donne lecture de la réponse de la Municipalité à ce courrier.

Leysin, le 10 décembre 2014

*Monsieur et Madame
David et Valérie Von Felten
Rte du Suchet 34
1854 Leysin*

Camping Tré Les Proz

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception d'une correspondance reçue le 9 ct signée par 35 personnes, concernant l'objet susmentionné, dont la Municipalité a pris connaissance et qui a retenu sa meilleure attention.

D'emblée, nous tenons à remercier tous les signataires de cette lettre, qui, par leur action, démontrent non seulement un réel intérêt à la chose publique mais également une volonté de ménager une certaine frange de sa population ainsi que les finances communales.

En ce qui concerne ces dernières, nous tenons à vous assurer que la Municipalité est soumise à des règles extrêmement rigides et que chaque dépense doit impérativement obtenir l'aval du Conseil communal par voie de budget ou de préavis.

Nous nous plaignons également à vous rappeler que le préavis no 07/2013 concernant l'achat de la parcelle RF no 4076 au lieu-dit «Crettex-Jaquet» présenté au Conseil communal a été amendé. La Municipalité a été priée d'étudier et de trouver un autre terrain pour le dédier à une zone camping et doit donc impérativement s'exécuter.

Dès lors, plusieurs variantes ont été évaluées en tenant compte des forces, faiblesses, risques et opportunités pour chacune d'entre elles.

*La Municipalité a pour principe de communiquer sur le suivi de ses dossiers lors des séances du Conseil communal. En consultant le procès-verbal du 26 juin 2014, vous auriez eu loisir d'apprendre que trois sites potentiels se profilaient pour l'implantation d'un nouveau camping. Lors de la séance du 25 septembre, la présentation « Leysin – développement des infrastructures scolaires » mentionne que la Municipalité **envisage** un tel développement à Tré Les Proz. Le terme « terrain idéal » évoqué dans une fiche n'y figure qu'à titre de commentaire. Cette remarque ne tenait compte que des connaissances et du niveau de l'étude au moment de la présentation.*

Le 11 décembre prochain, le législatif sera informé que suite aux investigations menées par la Municipalité et ses mandataires, cette dernière a décidé, lors de séance hebdomadaire du 1^{er} décembre dernier, de renoncer de manière définitive à l'aménagement d'un camping sur le site de « Tré Les Proz ».

Nous aimerions toutefois vous exprimer notre surprise quant au fait que le ou les instigateurs de cette démarche, n'aient pas pris le temps de consulter la Municipalité afin d'obtenir des réponses claires et ainsi éviter de créer tourments et inquiétudes.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

*Au nom de la Municipalité :
Le Syndic, Jean-Marc Udriot
Le Secrétaire, Jean-Jacques Bonvin*

Annexe : copie de la correspondance reçue

Copie : M. Vincent Mottier, Président du Conseil communal

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2014 ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

Ce rapport ayant été envoyé à tous les conseillers, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et soumet le rapport au vote qui est accepté à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 04/2014 : BUDGET DE L'EXERCICE 2015

Monsieur Jean-Claude BONELLI, Rapporteur, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Jacques MANIGLEY fait remarquer que ce budget était difficile à étudier en raison des nombreux changements d'affectation et nouveaux comptes créés. Il tient à féliciter la boursière pour l'important travail effectué lors de l'élaboration de ce préavis ainsi que les membres de la commission des finances qui l'ont étudié.

D'autre part, il fait constater que l'utilisation des cartes journalières CFF n'est pas suffisante et propose d'intensifier la publicité afin d'augmenter les ventes.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2015 qui se présente comme suit :

➤ Produits	fr. 18'832'100.00
➤ Charges	<u>fr. 18'777'700.00</u>
➤ Résultat	fr. 54'400.00

Ces conclusions sont soumises au vote et sont acceptées à la majorité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 05/2014 : ACHAT DES PARCELLES RF NO 883 AU LIEU-DIT « ARMANET » 13'332 M² ET RF NO 887 AU LIEU-DIT « AUX FRENES » 6'730 M²

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Rapporteur de la Commission ad'hoc, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Claude BONELLI, Rapporteur de la Commission des Finances, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON souligne que l'extension de la décharge terreuse est une excellente idée notamment afin de limiter les frais de construction futurs et la circulation de poids lourds sur des routes déjà surchargées.

Il se dit toutefois effaré par le montant astronomique proposé pour l'achat des ces deux parcelles situées en zone agricole, sachant que le prix au m² de ces terrains se négocie aux environs de fr. 4.-- /le m². Comment justifier un tel montant pour cette acquisition auprès du contribuable alors que la valeur est 10 fois moins élevée, sans compter que les travaux de drainage et l'acquisition d'une machine d'exploitation vont encore augmenter considérablement la facture.

Il invite Mesdames et Messieurs les Conseillers à refuser ce préavis et prier la Municipalité d'entreprendre de nouvelles négociations avec le propriétaire afin de présenter un nouveau préavis avec des montants plus proches de la réalité du marché.

Monsieur Daniel NIKLES a des interrogations quant aux recettes liées à l'exploitation de cette décharge terreuse et concernant la problématique de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire).

Il a en effet entendu parler d'une somme de fr. 25.-- par mètre cube entreposé, ce qui représente à terme, un retour sur investissement d'un montant d'environ fr. 3'550'000.--. Or, le tarif pratiqué dans la région se situe aux environs de fr. 40.-- à fr. 50.--/m³. Il demande si le Conseil va être consulté au sujet du règlement ainsi que des prix d'entreposage de matériaux sur cette décharge terreuse.

Lorsque le comblement aura atteint sa capacité maximum, cette parcelle sera disponible pour une autre utilisation mais sera toujours affectée en zone agricole. Selon l'utilisation que l'on envisage, il sera nécessaire de dézoner une autre parcelle pour

pouvoir en disposer et y aménager une construction. La Municipalité a-t-elle une vision à long terme, sur ce qui pourra être dézoné et à quel coût ?

En réponse à l'interpellation de Monsieur CLAPASSON, Monsieur le Syndic précise qu'actuellement le prix du terrain agricole se situe à fr. 0.50 le m² et non fr. 4.--. Il serait inutile de refuser le préavis et solliciter la Municipalité pour de nouvelles négociations du prix d'acquisition de ces parcelles. Le propriétaire est parfaitement conscient que cette décharge va générer d'intéressantes ressources financières et a donc catégoriquement refusé de vendre au-dessous de fr. 45.--/le m².

Ce terrain sera affecté momentanément en zone de décharge terreuse. Dès lors, il sera impossible d'invoquer la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et le prix sera avalisé par la Commission Foncière.

Habituellement, la procédure prévoit qu'un acte d'achat conditionné à l'approbation du Conseil communal soit instrumenté devant un notaire. Dans ce cas précis, nous avons mis à l'enquête publique un PPA et allons le faire avaliser par le Conseil communal avant de nous rendre chez le notaire pour conclure définitivement la transaction.

En tenant compte du prix d'achat des terrains, de l'acquisition d'une machine de chantier ainsi que coût du personnel d'exploitation, le retour sur investissement devrait être vraisemblablement légèrement positif. Sur le long terme, nous ne péjorerons pas les finances communales.

Dans notre région, il est d'usage de facturer un prix de fr. 25.-- par mètre cube pour entreposer des matériaux dans une décharge. La somme de fr. 50.-- évoquée par Monsieur NIKLES tient compte des frais de transport.

Selon le « PPA Les Feuilles » qui date de 1990, la partie Sud de la décharge est colloquée en zone à bâtir. Nous étudions l'opportunité, à terme et lorsque la décharge sera entièrement comblée, d'établir un nouveau PPA qui permettrait d'affecter le secteur Nord en zone à bâtir et le Sud en zone agricole. Le présent préavis n'en fait pas mention car actuellement il faut conserver le maximum d'opportunités.

Monsieur René VAUDROZ demande si Monsieur Max TAUXE peut en assumer lui-même la gestion et encaisser les bénéfices.

Monsieur le Syndic confirme qu'il en aurait la possibilité mais la Municipalité veut éviter d'en donner la gestion à quiconque car nous perdrons toute maîtrise de cette opération.

Pour répondre à la deuxième question de Monsieur Daniel NIKLES, un préavis sera soumis au Conseil communal concernant le règlement d'exploitation, le prix au mètre cube entreposé ainsi que les coûts d'investissement.

En supposant que les conseillers refusent le préavis, Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC demande si cela serait un argument pour renégocier le prix de fr. 45.-- /m².

Monsieur le Syndic précise que la Municipalité est bonne négociatrice lorsqu'il s'agit de préserver les deniers publics et Monsieur Max TAUXE refuse catégoriquement de céder ses terrains au-dessous de ce prix. Nous avons tout de même déjà fait une économie d'environ fr. 100'000.-- puisque le prix initial était fixé à fr. 50.-- /m².

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 910'000.--, frais de notaire inclus pour l'achat des parcelles RF nos 883 au lieu-dit « Armanet » 13'332 m² et RF no 887 au lieu-dit « Aux Frênes » 6'730 m² dans le but d'aménager une décharge terrestre à la Place des Feuilles
- d'autoriser la Municipalité à signer l'acte de vente auprès d'un notaire
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 06/2014 : PPA POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE

1) Adoption du plan partiel d'affectation « Collège » et de son règlement

2) Modification du plan des zones « parcelle RF no 441 » avec abrogation du plan de quartier « En Esserts d'Amont 2 » dans son périmètre

Madame Kimberly OPPENHEIM, Rapporteur de la Commission ad'hoc, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur André HEFTI exprime son approbation quant à ce préavis présenté par la Municipalité mais reste outré par la prise de position du Service du développement territorial (SDT) dans sa lettre du 20 juin 2014, qui précise que cette zone de camping n'est pas une zone à bâtir. La compensation que le Canton exige avec le terrain de la Fondation Mocellin situé en Esserts d'Amont lui reste en travers de la gorge. Il estime que ce que nous impose le SDT est proprement scandaleux et inadmissible étant donné que le collège est un établissement publique.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'adopter le plan partiel d'affectation « Collège » et de son règlement ainsi que la modification du plan des zones « parcelle RF no 441 » avec abrogation du plan de quartier « En Esserts d'Amont 2 » dans son périmètre, tels que soumis à l'enquête publique du 19 septembre au 20 octobre 2014 inclus,
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance,
- de soumettre le plan partiel d'affectation « Collège » et de son règlement ainsi que la modification du plan des zones « parcelle RF no 441 » avec abrogation du plan de quartier « En Esserts d'Amont 2 » dans son périmètre, à l'approbation du Département du territoire et de l'environnement (DTE).

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

9. NOMINATION(S)

Conseil intercommunal de l'AISOL

Madame Eliane HUBERT propose au nom de l'Entente, Madame Kimberly OPPENHEIM, en remplacement de Madame Mary-Line FASOLETTI.

Madame Kimberly OPPENHEIM est élue à la majorité.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame Marie José JULMI :

Nonagénaires

Durant l'année 2014, 6 personnes ont fêté leurs 90 ans et Mme Julmi a donc pu apporter les vœux et félicitations de la Municipalité à Mesdames et Messieurs

Rosa BERTHOLET
Suzanne BRIDE
Frieda HEFTI
Marie-Louise VEITH
Frédéric-Samuel LENOIR
Pierre VOGT

Notre Commune compte 22 personnes âgées entre 90 et 96 ans. Les doyens sont Madame Simone FELLI, maman de notre Conseiller, 96 ans et Monsieur Ernst BLATTER 95 ans.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

PPA Belle Epoque (Grand Hôtel)

Ce PPA a pour objectif de permettre la construction d'un bâtiment dont la réalisation se fera en deux étapes. Elle se composera d'un centre artistique avec salle de spectacle de 450 places environs, de locaux attribués à la danse et à la musique, d'une salle de sports multifonctionnelle ainsi que de locaux de stockage usuels. Le PPA impose un périmètre d'implantation au nouveau bâtiment dont la localisation a fait l'objet d'études et analyses poussées. Le règlement du plan formule des conditions qui vise à préserver au mieux le patrimoine du site, c'est-à-dire sauvegarder durablement la forme et la substance des édifices patrimoniaux composant le Grand Hôtel. Cet édifice sera aménagé en contrebas du Chemin de la Source, devant le Grand Hôtel. Il est important de souligner que les futurs utilisateurs de ce bâtiment seront logés sur place et qu'il est dédié aux étudiants de LAS. De ce fait, ces nouvelles constructions n'engendreront pas de déplacements, d'habitations et d'activités supplémentaires, exception faite pour les événements culturels occasionnels, dont les habitants de la Commune pourront jouir. Actuellement, ce PPA est en étude auprès des différents services cantonaux. Le SDT rendra son préavis au mois de janvier 2015. La mise à l'enquête publique est prévue entre février et mars 2015 et enfin un préavis sera soumis au Conseil communal pour approbation. La Municipalité est ravie de ce développement important pour la communauté leysenoude et son économie.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

1. POSTULATS

Aucun.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune.

Monsieur le Président annonce que la prochaine séance du Conseil est fixée au 5 mars 2015. Un agenda concernant les séances prévues en 2015 vous sera transmis avec le procès-verbal de cette séance. Il rappelle également que le mercredi 17 décembre prochain aura lieu le traditionnel Noël de Leysin au Centre sportif.

Monsieur le Syndic annonce les mutations au sein du personnel communal qui ont eu lieu en 2014.

Départs de :

- Monsieur Pierre-André Durnat - Chef du Service des Eaux
- Monsieur Christian Franco - Boursier communal
- Monsieur Julien Vogt – Ouvrier au service des travaux

Arrivées de :

- Madame Dominique Léglise - Boursière communale
- Monsieur Laurent Boss – Ouvrier à la section voirie
- Monsieur Valentin Poulet – actuellement en pré-apprentissage et dès juillet 2015, apprenti d'exploitation

Au nom de la Municipalité, il fait part d'un réel plaisir à travailler avec le Conseil communal et de l'intérêt dont vous faites preuve en posant des questions sur nos préavis. Mais la santé est sans nul doute plus importante que tout. Il souhaite santé, joie et bonheur à tous les membres du Conseil ainsi qu'à leurs proches et leur famille.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 40 personnes.

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à toutes et à tous une bonne soirée, un bon Noël et tous ses vœux de santé, bonheur et réussite pour 2015.

Il clôt cette assemblée, lève la séance à 21h05 et vous invite à partager la traditionnelle
verrée de fin d'année du Conseil.

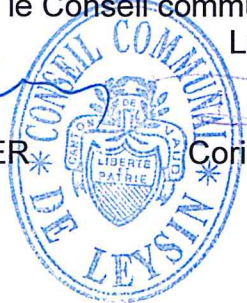
Leysin, le 11 décembre 2014

Pour le Conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire a.i.:

 Vincent MOTTIER



 Corinne DELACRETAZ